

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Prélèvement d'eau souterraine au droit du forage de Angerville (BSS000WBFK) pour la distribution d'eau potable

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Mittelhausser, président de la CAESE

RCS / SIRET

2 0 0 0 1 7 8 4 6 0 0 0 4 5

Forme juridique Communauté d'agglomération

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 17-b	Autorisation de prélèvement en nappe (nappe de Brie) à Angerville (91) : - Volume annuel de 292 557 m <sup>3</sup> /an - Volume journalier maximum de 400 m <sup>3</sup> /jour en moyenne et 800 en pointe - Débit horaire : 40 m <sup>3</sup> /h.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Régularisation de l'autorisation de prélèvement réalisé sur le captage d'Angerville en fonctionnement depuis 1985. La régularisation administrative du prélèvement intervient dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection de ce captage.

Cet ouvrage capte la nappe de Brie entre 89 et 97 m de profondeur.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Depuis la réorganisation territoriale, la communauté d'agglomération de l'Étamptois Sud-Essonne est constituée de 37 communes et exerce la compétence « Production d'Eau potable » sur son territoire.

Dans ce cadre, elle procède à la régularisation administrative du forage d'Angerville, en fonctionnement depuis 1985.

L'aquifère exploité par le forage est l'aquifère multicouches de la Craie du séno-turonien et des calcaires de Beauce libres appartenant à la masse d'eau FRGG092 (Calcaires Tertiaires libres de Beauce). L'horizon capté est exclusivement la nappe de Brie, isolée des sables de Fontainebleau sus-jacents par la molasse d'Etrechy.

La présente procédure vise à mettre en place les périmètres de protection autour du captage ainsi qu'à solliciter l'autorisation au titre du Code de l'Environnement pour le prélèvement et au titre du Code de la Santé Publique pour la distribution des eaux. Elle vise également à mettre en place les périmètres de protection autour du captage.

Le forage étant en fonctionnement depuis 1985, le système en place est équilibré depuis plusieurs décennies. Le puits exploité sur la même parcelle et captant les sables de Fontainebleau, dispose quant à lui déjà de périmètres de protection.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Sans objet, le forage étant en fonctionnement depuis 1985.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le forage se situe sur la commune d'Angerville sur la parcelle ZK03.

Il capte la nappe de Brie à un débit horaire de 40 m<sup>3</sup>/h. Ses eaux sont traitées pour le fer dans une station située sur la parcelle et sont ensuite mélangées aux eaux du puits voisin (dépassant les normes en nitrates et pesticides) avant traitement et stockage dans le château d'eau également présent sur la parcelle.



**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre du Code de l'Environnement pour le prélèvement (articles R214-1 à 6 du CE)

Autorisation au titre du Code de la Santé Publique pour la dérivation des eaux à des fins de consommation humaine

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volumes demandés :	
-Volume annuel	292 557 m3/an
- Volume journalier moyen	400 m3/jour (10h/jour)
-Volume journalier maximum	800 m3/jour (20h/jour)
-Débit horaire	40 m3/h

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

ZK03, commune de Angerville (91)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 48° 18' 28" N Lat. 01° 59' 24" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Sans objet

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé en zone de répartition des eaux de la nappe de Beauce à partir du sol d'après l'arrêté préfectoral 2005-DDAF-MISE-058 du 21 avril 2005.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage est situé dans le périmètre de protection immédiate du puits exploité par la CAESE. Ce puits capte les sables de Fontainebleau.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site natura 2000 le plus proche du captage se situe à 8,8 km de la zone natura 2000 la plus proche.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement de 292 557 m <sup>3</sup> /an dans la nappe de Brie , masse d'eau des calcaires tertiaires libres de Beauce
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement de 292 557 m <sup>3</sup> /an dans la nappe de Brie , masse d'eau des calcaires tertiaires libres de Beauce
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Prélèvement existant depuis 1985, nappe captive.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Du fait de l'existence du prélèvement depuis 1985, le projet n'aura pas d'effets notables sur l'environnement. Le forage est situé dans un environnement agricole, en limite ouest du centre bourg d'Angerville.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu du dossier, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact. Le prélèvement est en place depuis 1985 sans incidences rapportées sur l'environnement, la nappe étant par ailleurs captive. Il s'agit d'une régulation.

En outre, les zones naturelles les plus proches sont éloignées de plus de 3 km du forage.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 2 : Plan de situation Annexe 3 : Reportage photographique Annexe 4 : Coupe technique du forage Annexe 5 : Plan des abords du projet Annexe 6 : Situation du captage par rapport aux zones naturelles

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

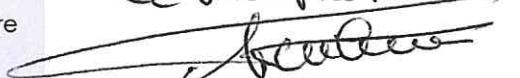


Fait à

Etampes

le,

Signature

Po le Président  
Le Vice Président  
  
Jean PÉRET





# **Evaluation environnementale– Examen au cas par cas**

**Annexe 2 au Cerfa 14734\*03**

**Plan de situation**

Le forage BSS000WBFK est implanté sur le territoire communal d'Angerville (département de l'Essonne - 91), au sud-ouest du centre-bourg, le long de la route départementale 603 sur la parcelle ZK03.

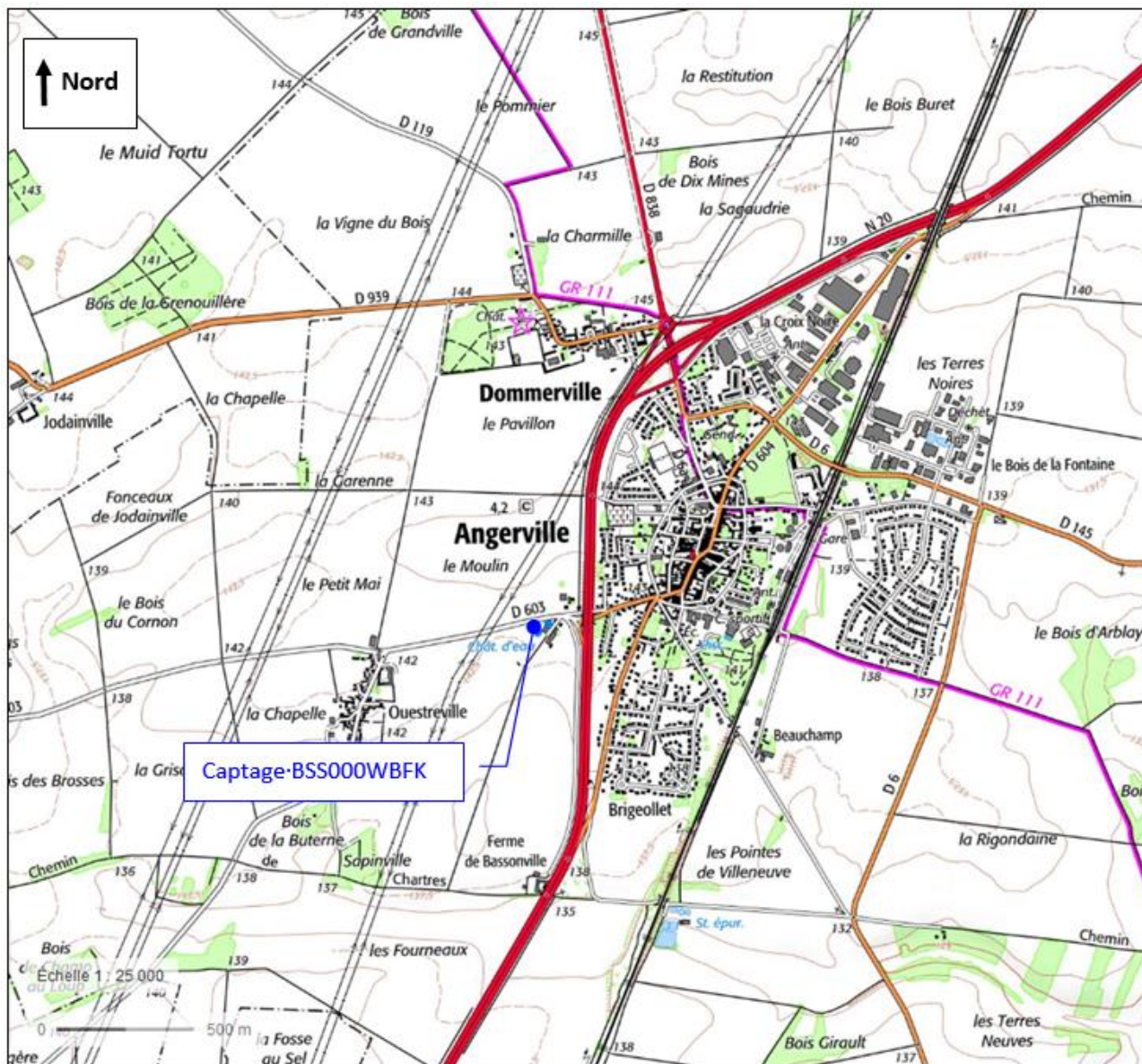


Figure 1 : Localisation du forage BSS000WBFK d'Angerville (source : Géoportail – Avril 2020)

Le site de production accueille :

- Un local technique permettant également l'entrée au château d'eau et abritant le puits ;
- Le château d'eau ;
- un local adossé au château d'eau dans lequel est installée la station de déferrisation ;
- le forage situé à l'extérieur des bâtiments ;
- le sondage de reconnaissance.

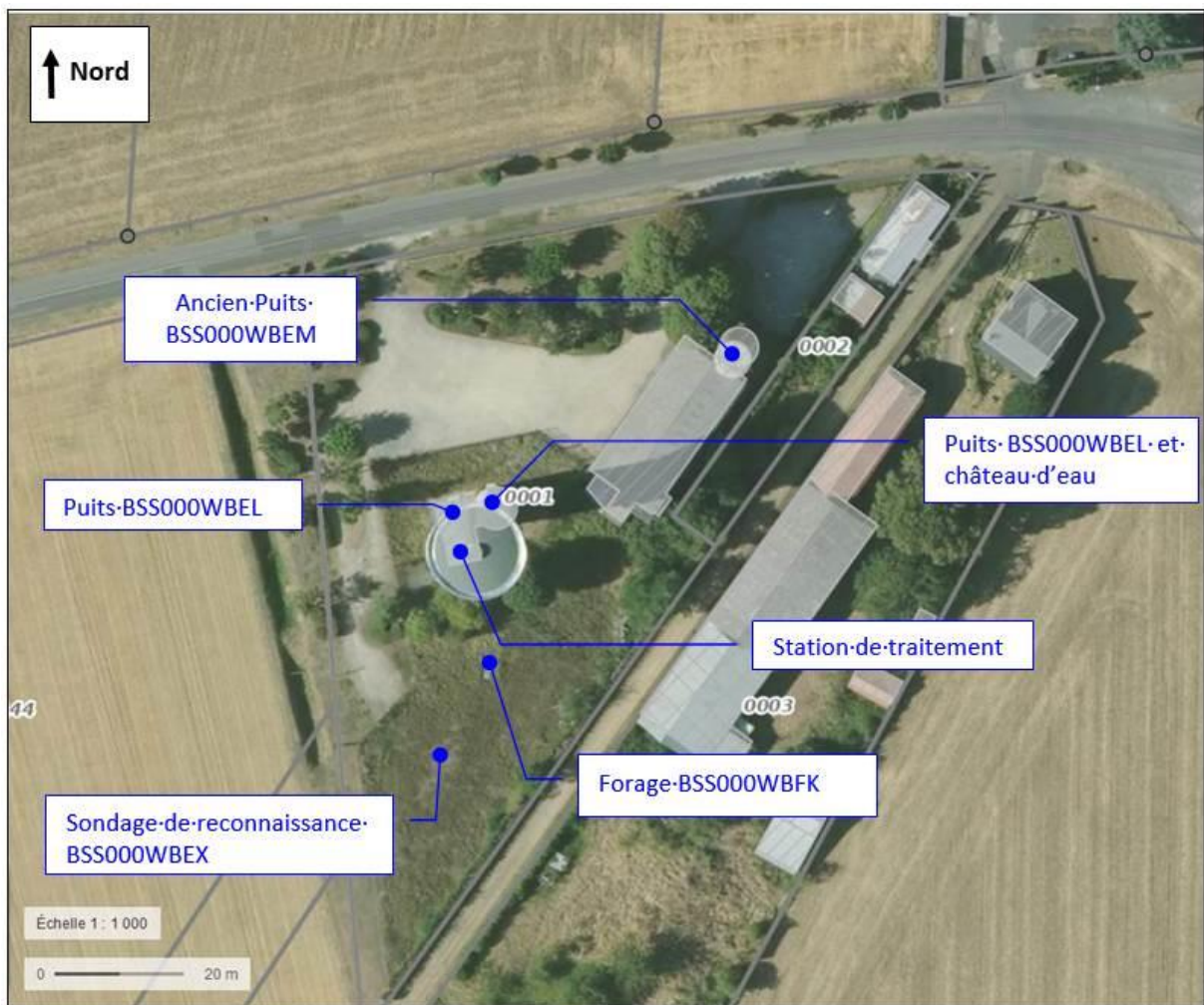


Figure 2 : Vue aérienne du site de production





**Photo 1 : Local technique contenant le puits**



**Photo 2 : Château d'eau et local du puits**



**Photo 3 : Vue sur le château d'eau depuis le forage**



**Photo 4 : Vue sur le forage**



**Photo 5 : Tête de puits**



**Photo 6 : Intérieur du puits**

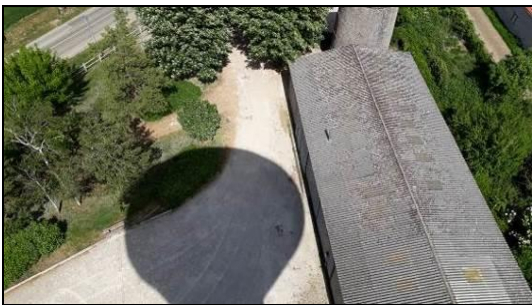




**Photo 7 : Local de la station de traitement**



**Photo 8 : Vue sur le forage**



**Photo 9 : Vue sur le puits de 1904**



**Photo 10 : Sondage de reconnaissance**

**Figure 3 : Reportage photographique du site de production**



**Figure 4 : Photo tête forage**

# Annexe 4 au Cerfa 14734\*03

Coupe technique



Le forage est équipé comme suit :

- de 0 à 1,35 m : un regard de protection ;
- de 1,35 m à 46,0 m : tubage plein de 450 mm de diamètre avec cimentation à l'extrados ;
- de 46,0 à 89,0 m : tubage plein de 323 mm de diamètre, cimenté à l'extrados ;
- de 89,0 à 97,0 m : tube crépiné avec massif de gravier de 180 mm de diamètre.

Le forage exploite donc l'aquifère des calcaires de Brie, protégé par les formations sableuses sus-jacentes.

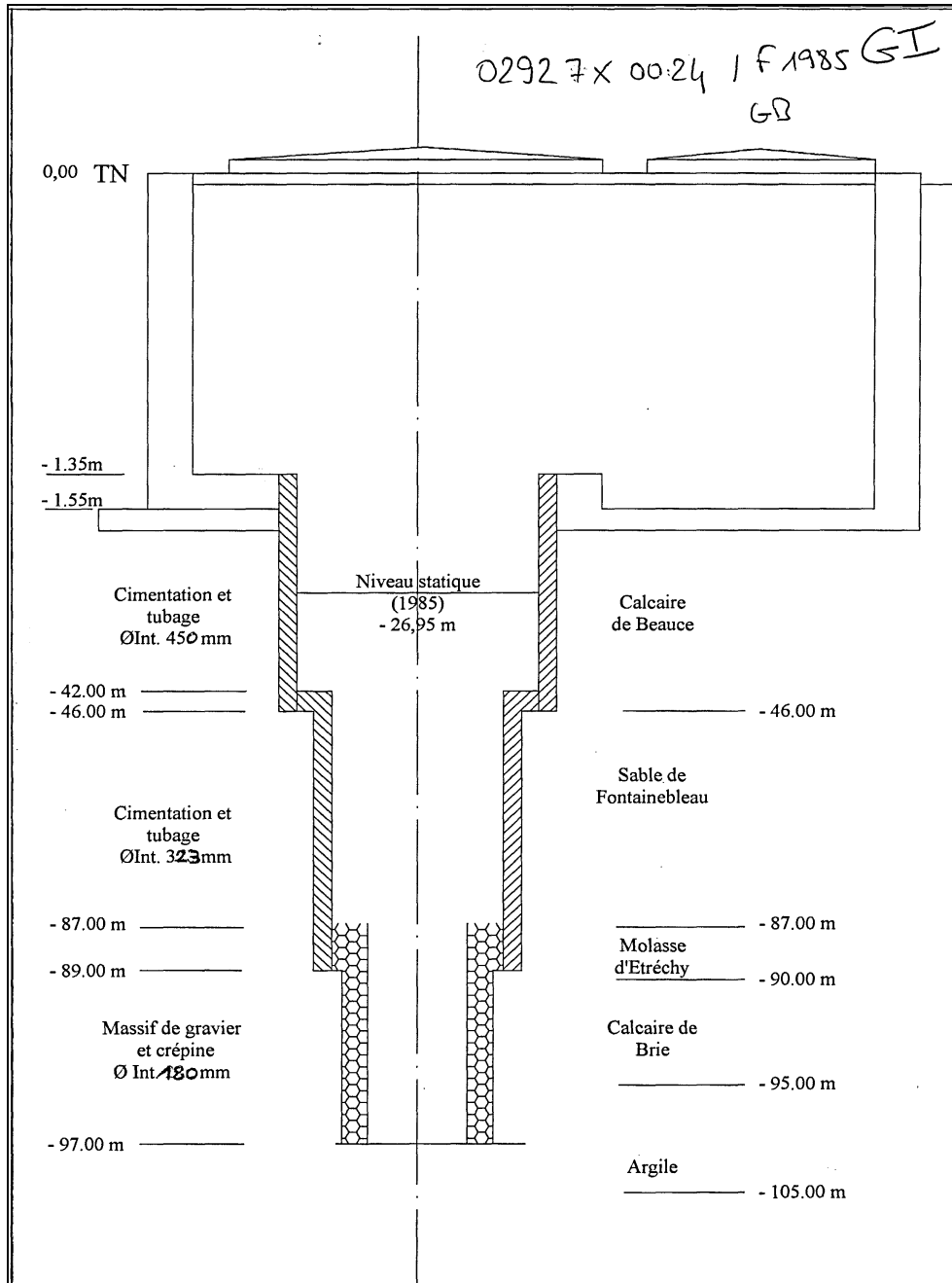


Figure 5 : Coupe géologique et technique du forage

# Annexe 5 au Cerfa 14734\*03



Figure 6 : Plan des abords du projet



# **Annexe 6 au Cerfa 14734\*03**

**Situation du captage par rapport aux zones naturelles**

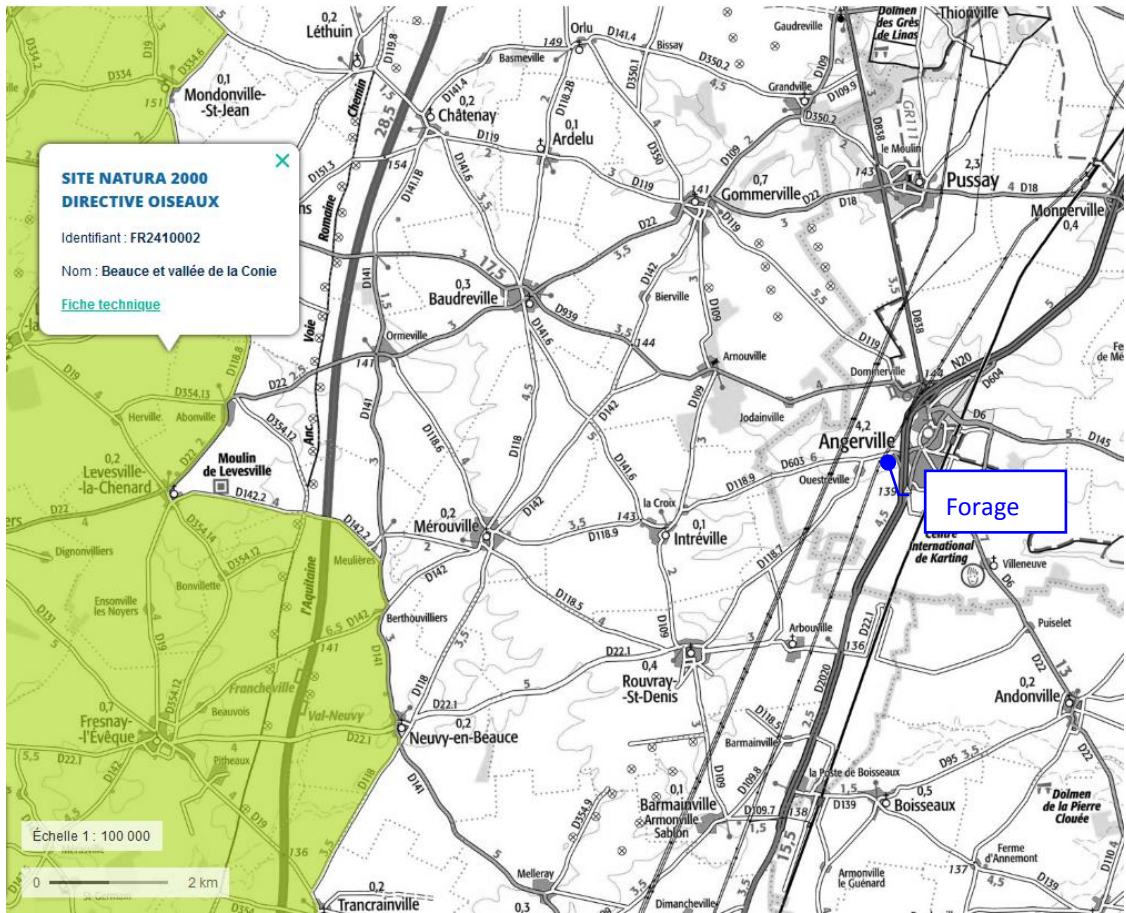


Figure 7 : Localisation des zones NATURA 2000 (source : Géoportail – Avril 220)

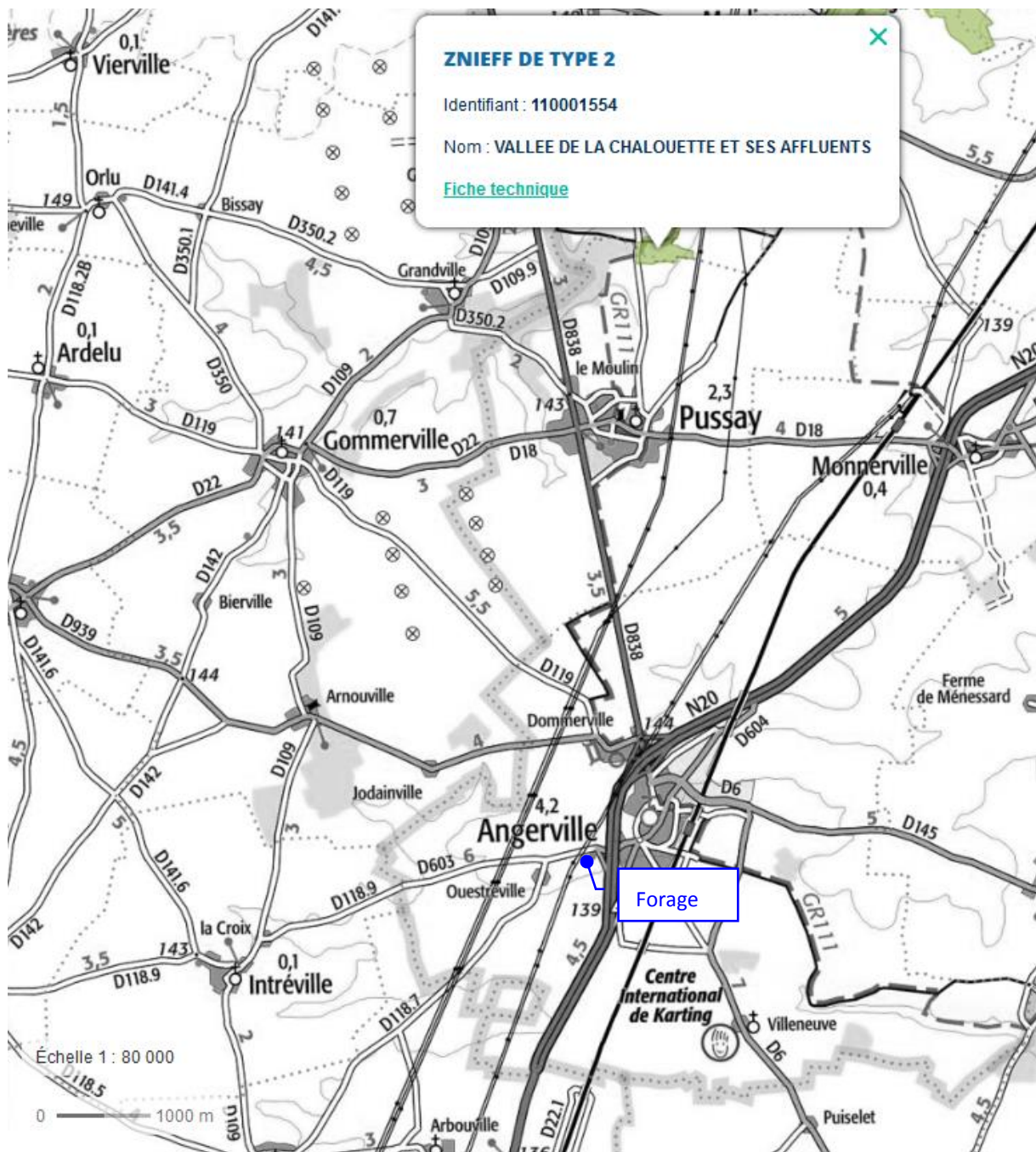


Figure 8 : Localisation des ZNIEFF (source : Géoportail – Avril 2020)



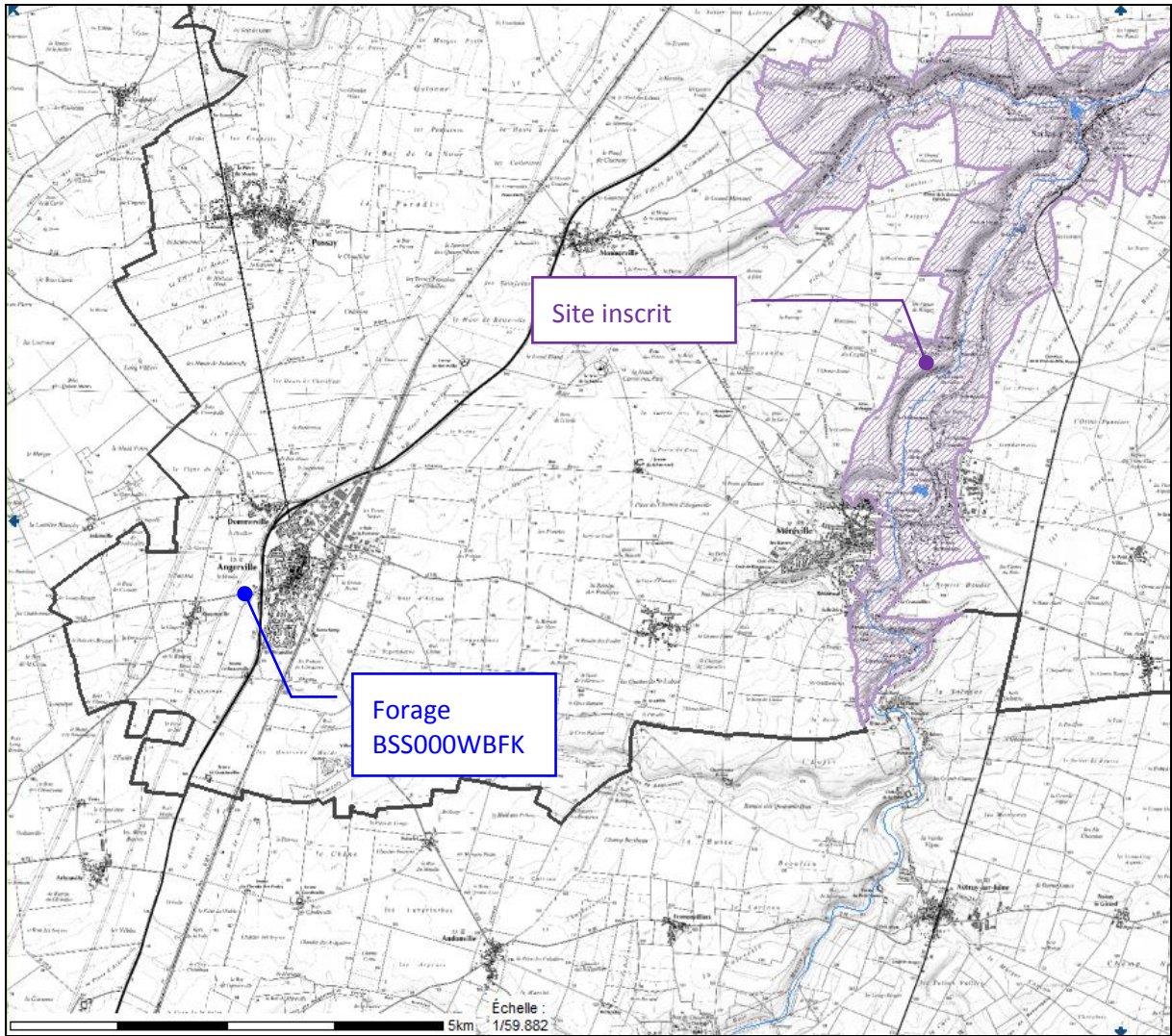


Figure 9 : Localisation des sites inscrits et classés (source : Géoportail – Avril 2020)